

## LES SPIRITUEUX UNE FILIÈRE AU CŒUR DES TERRITOIRES AGRICOLES

| LE MOT DU PRÉSIDENT   | 3        |
|---|----------|
| Le portrait de la filière   | 5        |
| • Un attachement authentique à l'agriculture  | 6        |
| • Le contexte géopolitique, source de tensions<br>extrêmes sur les matériaux, les matières agricoles,<br>l'énergie et la logistique | 8        |
| Adapter le cadre réglementaire pour gagner en compétitivité   | 11       |
| • Une fiscalité contraignante   | 12       |
| <ul> <li>Une nécessaire simplification et adaptation<br/>de la réglementation</li> </ul>  | 13       |
| - Simplification du cadre réglementaire<br>et harmonisation régionale   | 13       |
| - Intégrer à la réglementation les spécificités<br>de l'outil industriel  | 14       |
| - Assurer un contrôle du vieillissement cohérent<br>pour tous les produits  | 14       |
| - Simplifier les procédures douanières  | 15       |
| Transition écologique : les spiritueux, une filière en action<br>de l'amont à l'aval  | 17       |
| • Une filière tournée vers une agriculture résiliente   | 18       |
| • Le secteur réduit son empreinte carbone   | 19       |
| • Economie circulaire : une filière impliquée   | 20       |
| - Une filière marquée par les contraintes singulière<br>de ses produits   | es<br>21 |
| Consommation responsable : la filière s'engage  | 23       |
| <ul> <li>Des engagements ambitieux pour l'association<br/>Prévention et Modération et ses partenaires</li> </ul>                    | 24       |
| • Information du consommateur, un axe essentiel<br>de la politique de prévention  | 26       |
| Tourisme et spiritueux  | 29       |
| • Les maisons ouvrent leurs portes  | 30       |
| • Ouverture du duty free à l'arrivée, un dispositif<br>en faveur du dynamisme touristique   | 31       |

# © Leif Carlssoph

#### Jean-Pierre COINTREAU

Président de la Fédération Française des Spiritueux (FFS)

Créée en 1996, la Fédération Française des Spiritueux (FFS) - qui réunit plus de 250 adhérents dont 90% sont des TPE-PME - représente les producteurs et les distributeurs français de boissons spiritueuses.

Elle compte sept syndicats de métiers: le Syndicat Français des Liqueurs, le Groupement National des Producteurs de Calvados, le Syndicat des Maisons de Cognac, le Syndicat de l'Armagnac et des Vins de Gascogne, la Fédération du Whisky de France, la Fédération du Brandy Français et le Syndicat des Distillateurs Indépendants.

#### LE MOT du Président

La Fédération Française des Spiritueux (FFS) représente 250 Maisons, dont 90 % de PME, aux savoir-faire uniques et riches d'une grande histoire. Les spiritueux sont toujours marqués par l'empreinte des femmes et des hommes qui les produisent, la richesse des terroirs qui les accueillent, la variété du climat ou l'excellence des matières agricoles françaises.

Tous les spiritueux sont d'origine agricole

Chaque année, ce sont près de 3 millions de tonnes de matières premières agricoles qui sont distillées, macérées ou infusées. Elles entrent dans la composition d'une grande variété de produits (absinthe, anisé, armagnac, calvados, cognac, eau-de-vie de fruit, genièvre, gentiane, liqueur et crème de fruit, rhum, vodka, gin, whisky...), fabriqués dans tous nos territoires de France métropolitaine et d'outre-mer.

Cette richesse fait de la France le premier secteur de spiritueux de l'Union européenne

Ce rôle économique révèle un secteur majeur de l'économie française avec un chiffre d'affaires dépassant 13 milliards d'euros qui contribue localement à l'activité de 100 000 personnes. L'impact du secteur est global, puisque les vins et spiritueux constituent le 1<sup>er</sup> secteur exportateur français, reconnue partout à travers le monde.

Pour répondre aux attentes sociétales, la filière repense ses modèles

Face aux défis du changement climatique et aux tensions en énergie ou en matières premières, chaque Maison fait des choix concrets et durables pour demain : replantation de variétés locales, préservation de la faune endémique, réutilisation de l'eau, valorisation des déchets agricoles en énergie, réutilisation des coproduits ou encore éco-conception de bouteilles.

Des pouvoirs publics et des élus facilitateurs

La filière des Spiritueux doit pouvoir assumer pleinement son rôle, en améliorant sa compétitivité par des investissements, notamment en matière de développement durable sans les entraves réglementaires et fiscales déjà très lourdes tant au niveau français qu'européen.

Notre secteur doit pouvoir aussi développer une politique de prévention et de modération en lien avec les politiques de santé publique, et continuer à sensibiliser, sans limitation, à la consommation responsable, synonyme de convivialité respectueuse de chacun.

Jean-Pierre Cointreau Président de la FFS



## LE PORTRAIT de la filière



#### Un attachement authentique à l'agriculture

Tous les spiritueux sont des boissons alcoolisées d'origine agricole, obtenues par distillation, macération et/ou infusion, dont le titre alcoométrique minimal est de  $15^{\circ}$ , et dont certaines ont connu des étapes de vieillissement.

La France est le premier producteur de spiritueux de l'Union européenne. Chaque année, les entreprises de la filière achètent près de 3 millions de tonnes de matières premières agricoles auprès des agriculteurs de France, lesquelles sont valorisées à plus de 700 millions d'euros, témoignant ainsi des relations étroites entre le secteur des spiritueux et les acteurs du monde agricole.

À titre d'exemple, les pommes de Normandie permettent la production de calvados, les cerises griottes et les mirabelles de Lorraine sont utilisées dans certaines eaux-de-vie de fruits, le genièvre du Nord est à l'origine de nombreux gins, le cassis d'Anjou et de Bourgogne sont à la base de la production des crèmes de cassis, le raisin des Charentes et du Gers sont indispensables au cognac et à l'armagnac, les herbes des Alpes rentrent dans la composition du génépi, la badiane de Provence donne son arôme au pastis, et la canne à sucre permet la production de rhum.

De plus, puisque 80% du malt d'orge français est exporté, une large majorité des whiskies étrangers sont obtenus à partir d'une matière première agricole française. De son côté, le whisky de France a la chance de bénéficier d'une filière locale complète à son service : productions agricoles, malteries et distilleries.

Au-delà des matières premières agricoles, la filière assure un maillage exhaustif du territoire français. La filière est présente dans l'ensemble des régions et départements de France métropolitaine et ultramarine. Elle compte cinquante-et-une indications géographiques.

La filière contribue ainsi à dynamiser les territoires les plus éloignés des pôles économiques des grandes métropoles. Par exemple en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à la Réunion, la filière compte 24 distilleries. Ce constat vaut également pour les territoires ruraux comme la Charente ou la Gascogne où sont produits le cognac et l'armagnac.

À elle seule, la filière regroupe plus de 250 entreprises, dont une majorité de TPE/PME, qui représentent plus de 800 marques. Elle soutient, sur le territoire français, plus de 100 000 emplois directs, indirects et induits.



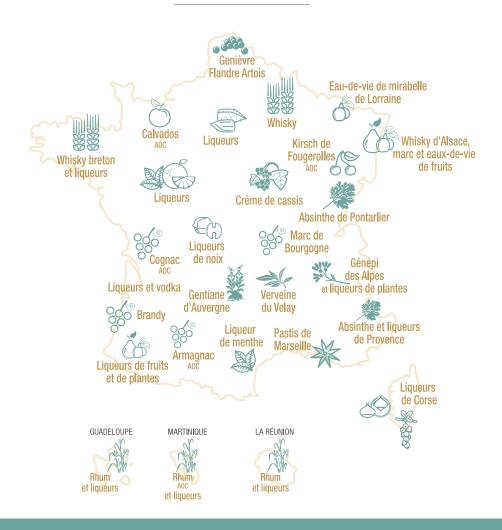
A. Dorfman

#### CHIFFRES CLÉS

Chaque année, la filière utilise
91 000 T de canne à sucre
110 000 T de fruits
287 000 T de céréales
600 000 T de betteraves
1 600 000 T de raisin

#### LES SPIRITUEUX

PRODUITS EN FRANCE



#### **CHIFFRES CLÉS**

250 entreprises en France réunissant 800 marques

13 Mds de CA, dont près de 5 Mds réalisés à l'export

2ème secteur exportateur de la France avec le secteur vitivinicole

Exportations: 50% de la production

Excédent commercial de 14,2 Mds € pour 84,7Mds de balance commerciale en France en 2021

En France 51 indications géographiques

Plus de 100 000 emplois en France directs, indirects et induits L'excellence des entreprises permet à la France d'être au premier rang des producteurs de spiritueux de l'Union européenne. Elles constituent donc une puissance industrielle de premier plan : en 2021, les vins et spiritueux restaient les deuxièmes contributeurs de la balance commerciale française avec près de 5 Mds & de CA à l'export pour les seuls spiritueux, malgré une année complexe, synonyme de déconsommation (-19,4% à l'export par rapport à 2019).

Du fait de la nature des produits, des procédés de fabrication et des savoir-faire nécessaires à leur confection, ces entreprises forment un paysage industriel français prestigieux, varié et non délocalisable.



### Le contexte géopolitique, source de tensions extrêmes sur les matériaux, les matières agricoles, l'énergie et la logistique

Après deux années de crise sanitaire, les fabricants de spiritueux observent depuis février 2022 les conséquences géopolitiques induites par le conflit en Ukraine. Les activités de production de la filière comme d'autres - sont fortement perturbées : emballages, logistique, énergie ou matières premières agricoles, tous les secteurs sont désorganisés et tous les coûts progressent.

#### **Augmentations en 2022**

| Verre  | Entre +40% et + 60%   | Alcool      | Entre +50% et +120%  |
|--------|-----------------------|-------------|----------------------|
| Bois   | De l'ordre de +30%    | Gaz         | Entre +50% et +100%  |
| Carton | Entre +20% et +40%    | Electricité | Entre +100% et +300% |
| Blé    | De l'ordre de +40%    | Transport   | Entre +10% et +20%   |
| Sucre  | Entre + 40% et + 100% |             |                      |

La tension s'est installée sur l'ensemble des matériaux, des matières premières agricoles, des énergies, et des circuits logistiques. Entre hausses des coûts et difficultés d'approvisionnement (matières premières humides et sèches), les entreprises de la filière ne sont plus en mesure de garantir les livraisons à leurs clients, impliquant des pénalités logistiques et des pertes de marchés.

- Bouteilles de verre : les entreprises n'ont plus d'accès stable à la ressource. Les prix augmentent régulièrement, de nombreuses références disparaissent. L'embouteillage des spiritueux et leur livraison aux clients est largement remis en cause. Alors que l'industrie du verre est fortement dépendante du gaz naturel, les tensions croissantes en 2023 sur l'énergie risquent d'entraîner une incertitude supplémentaire sur la mise à disposition des bouteilles.
- Bois : de la fabrication des palettes, en passant par les fûts, au papier des étiquettes, le bois est un matériau essentiel dans la filière alors qu'il connaît actuellement une forte demande et une pénurie mondiale.
- Approvisionnement en matières agricoles: le tarissement de l'exportation de céréales en provenance de Russie et d'Ukraine (30% de la disponibilité mondiale de blé) a immédiatement fait exploser les cours dès le début du conflit, tandis que la hausse du prix de l'énergie a perturbé la production française de sucre et d'alcool dont les prix ont doublé.

#### Les ventes de spiritueux GMS (Grandes et moyennes surfaces) en 2022



-5,5%

-5,1% en valeur



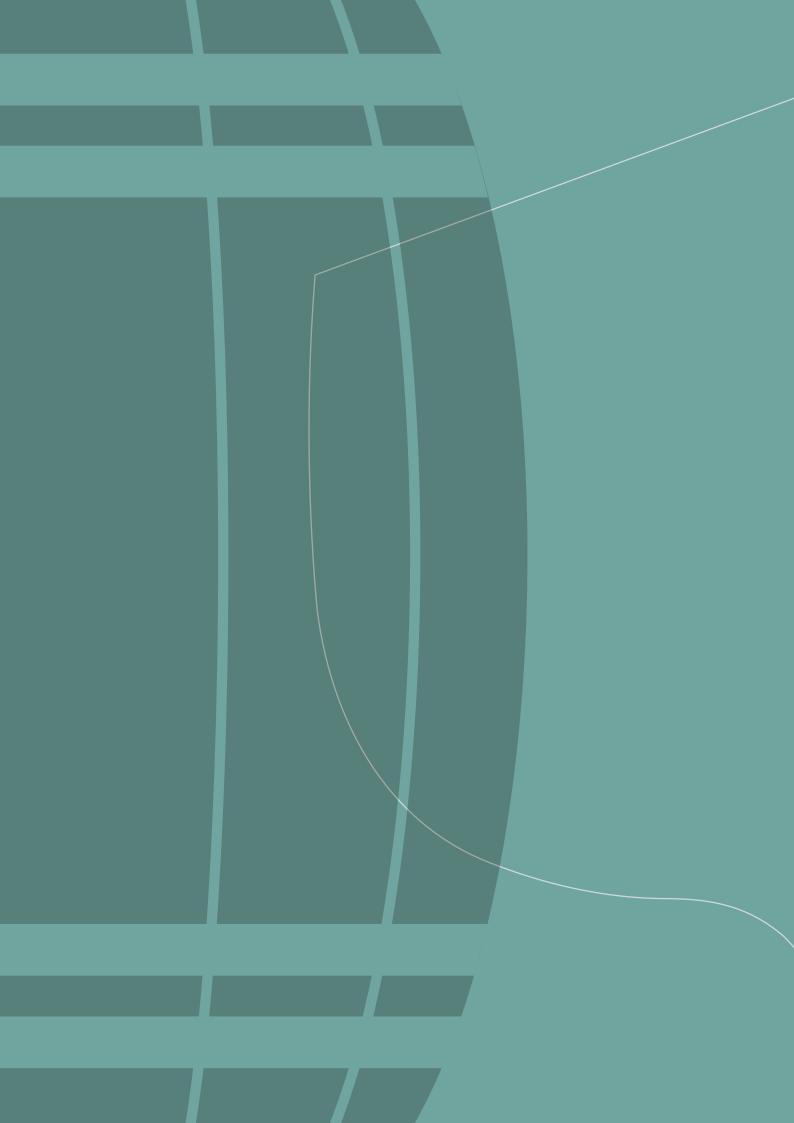
#### Le secteur du CHR (Cafés, hôtels, restaurants)

récupère en 2021 après une année COVID +25% mais est encore loin du niveau de 2019 -31,6% Disparition de 14,7% des lieux de consommation en 2021 par rapport à 2019

- Logistique : le secteur subit une désorganisation importante, entre l'encombrement des ports et les indisponibilités des containers, la hausse du prix des carburants et le manque de chauffeurs routiers, se répercutant ainsi sur les coûts de la filière des spiritueux.
- Energie: le rationnement du gaz naturel prévu pour faire face à l'assèchement des livraisons en provenance de Russie, représente un risque fort pour le secteur si le plan de sobriété ne suffit pas à réduire les consommations d'énergies et à préserver les réserves stratégiques. Il pourrait impacter la qualité de la production, les capacités de stockage du secteur, voire empêcher la distillation d'une partie de la production qui est largement saisonnière. Les producteurs qui renouvellent leurs contrats d'électricité doivent accepter des prix 4 à 5 fois plus élevés.

La filière des spiritueux, comme d'autres secteurs de l'agroalimentaire, a vu ses coûts de production augmenter de façon soudaine et spectaculaire. Ces surcharges n'ont pas été prises en compte dans les négociations commerciales du début d'année 2022 alors que le conflit géopolitique démarrait. Maintenant que la guerre s'installe, l'inflation progresse et les négociations 2023 s'avèrent encore plus difficiles et tendues.

La Fédération Française des Spiritueux demande le soutien des pouvoirs publics et appelle à une écoute des partenaires économiques, pour que les phases de négociations commerciales prennent en compte de façon équilibrée l'inflation des coûts de production et les difficultés de livraisons, afin de préserver l'équilibre économique de la filière.



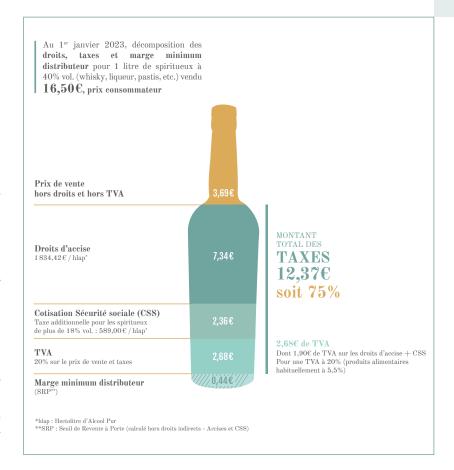
# UN CADRE RÉGLEMENTAIRE à adapter pour gagner en compétitivité



#### Une fiscalité contraignante

Les spiritueux supportent la fiscalité la plus lourde de toute la catégorie des boissons alcoolisées : en moyenne, le prix de vente au détail d'une bouteille de spiritueux est composé à 75% de taxes.

Cette fiscalité fait des spiritueux les premiers contributeurs aux recettes fiscales liées à l'alcool en France, à hauteur de 73% en 2021, alors même que ceux-ci ne représentent que 26% des volumes d'alcool pur consommés cette même année.



Indexée sur l'inflation, cette fiscalité des spiritueux est en constante augmentation. Parallèlement la consommation domestique est en baisse continue : -18% entre 2008 et 2019 (vs -4% pour le vin et +15% pour les bières sur la période). À cette fiscalité vient s'ajouter une TVA dont l'assiette inclut les droits d'accise et la CSS (Cotisation Sécurité Sociale), qui se voient comptabilisés ainsi en double au taux plein de 20% contre 5,5% pour le reste des denrées alimentaires.

Ces contributions de la filière, qui dépassent 4 milliards d'euros, sont orientées massivement vers le financement de la protection sociale agricole et, dans une moindre mesure, vers le financement des politiques de prévention.

Cette fiscalité unique, propre à la filière des spiritueux, participe aux contraintes qui ralentissent le développement et la compétitivité des entreprises. Elle ne doit pas progresser, au risque d'accélérer la décroissance du secteur en France.

En outre, les règles de déclaration douanière des usages et des transports d'alcool sont en cours de réécriture dans le cadre de la refonte du Code général des impôts, risquant de remettre en cause les règles, les normes et les interprétations de l'administration rédigées dans des notes et circulaires antérieures à la réforme.

La filière avec le secteur des vins représente le  $2^{\rm e}$  poste exportateur de la balance commerciale française et le premier poste pour une production 100% made in France. Elle subit une réglementation qui bride trop fortement la production et la commercialisation qui s'exercent sur le marché domestique. Ce dernier constitue le socle sur lequel repose la capacité d'export et donc l'équilibre pour le secteur. C'est pourquoi, il est absolument nécessaire de ne pas augmenter le niveau de la fiscalité des spiritueux.

La catégorie des spiritueux a connu la plus forte hausse des prix de vente entre 2019 et 2021

> +1,9% sur l'ensemble de la catégorie des boissons alcoolisée

+2,5% pour la catégorie des spiritueux

La fiscalité française est supérieure à celle des pays limitrophes :

France: 1834,42 €/hlap Allemagne: 1303,00 €/hlap Italie: 1035,52 €/hlap Espagne: 958,94 €/hlap

#### Une nécessaire adaptation de la réglementation aux spécificités du secteur

#### La classification des

boissons alcoolisées édictée dans le Code de la santé publique n'est plus à jour et entraîne des distorsions de concurrence catégorielles et régionales en matière de distribution. Une liqueur de framboise titrant à 17% peut être proposée à la consommation avec une simple licence III, alors qu'une liqueur de pêche de même titrage doit en théorie être distribuée sous licence IV. De fait, certains contrôleurs adoptent déjà une interprétation simplifiée de la réglementation.

# © Danbeal

#### Simplification du cadre réglementaire et harmonisation régionale

Le phénomène de sur-réglementation touche particulièrement le secteur des spiritueux du fait de la spécificité de l'outil de production, du taux alcoolique des produits et du caractère diversifié des enjeux concernés. Certaines des règles qui s'imposent aux entreprises de la FFS s'avèrent parfois déconnectées du risque qu'elles entendent diminuer et engendrent donc des contraintes disproportionnées.

Face à cette complexité réglementaire, l'administration a tendance, d'elle-même, à en simplifier l'application, notamment pour les TPE/PME. Cependant cette attitude pragmatique des autorités de contrôle n'est pas uniforme et les disparités d'interprétations entre régions compliquent encore la mise en œuvre des règles.

Les administrations chargées du suivi des dossiers relatifs aux sites de production de spiritueux (Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), du fait de l'absence de service dédié, disposent d'une expertise et d'une vision morcelée des problématiques et singularités de la fillère.

A titre d'exemple, au sein de la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques), les deux bureaux compétents pour les spiritueux sont celui des liquides inflammables et celui des denrées alimentaires. Ce problème de catégorisation de la production de la filière se retrouve lors de l'application régionale de la réglementation qui peine à être véritablement harmonisée. De même, au sein des régions, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) ne sont pas équivalents selon les départements ; et les Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) n'apprécient pas le risque de la même manière. Finalement, les arrêtés préfectoraux n'apportent pas de cohérence ou d'harmonisation sur le territoire français.

Enfin, pour limiter l'édiction de nouvelles règles inadaptées au quotidien des entreprises, notamment aux PME, la filière soutient la proposition de "test PME", portée par la CPME. Ce dispositif consiste à tester les nouvelles réglementations sur une centaine de PME avant leur généralisation. L'essai sur ce panel de PME, issues des cinq grandes branches d'activité (commerce, industrie, service, artisanat, agriculture), permettrait d'évaluer l'efficacité des dispositions envisagées en amont et éviter la mise en place de mesures potentiellement dommageables pour le tissu de TPE/PME français.



#### Intégrer à la réglementation les spécificités de l'outil industriel

Les fabricants de spiritueux sont soumis à des contraintes réglementaires de plus en plus fortes, notamment du fait d'incidents industriels sans rapport avec leur propre activité.

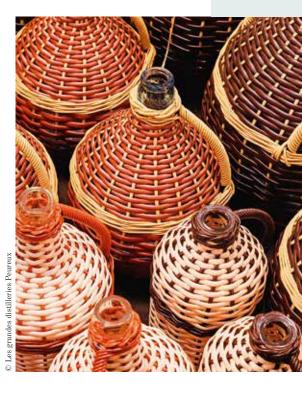
Les sites de production, particulièrement encadrés, sont soumis aux rubriques des ICPE relatives aux activités de distillation, de stockage et d'embouteillage.

Les spiritueux font ainsi l'objet d'une classification au sein d'une multitude de rubriques sans que leurs problématiques ne soient prises en compte de façon particulière. Du fait de ce cadre réglementaire contraignant, on estime que la construction d'un chai en France peut revenir jusqu'à deux fois plus cher qu'en Écosse. Une adaptation des textes est nécessaire. En effet, les spiritueux présentent un comportement spécifique au feu, différent de celui des liquides et des solides liquéfiables et combustibles. En parallèle, les tests et expérimentations montrent que les palettes de boissons spiritueuses n'alimentent pas les incendies. Dès lors, on ne saurait appliquer à ces produits les prescriptions applicables aux matières dangereuses dans les entrepôts combustibles, à commencer par les prescriptions limitant les hauteurs de stockage à 5m sans dispositif d'extinction automatique des incendies.



Le contrôle du vieillissement est une disposition applicable aux producteurs de spiritueux qui peuvent, quand leurs produits répondent à des caractéristiques spécifiques, faire figurer sur l'étiquette une mention relative à la durée de vieillissement, une année de récolte ou un millésime. Une telle mention est essentielle pour la valorisation des spiritueux concernés.

Les obligations de contrôle du vieillissement risquent d'évoluer suite à la publication du règlement UE 2017/625. La Fédération souhaite sécuriser les systèmes existants pour les rhums traditionnels et pour les interprofessions du calvados, cognac et armagnac, et mettre en place une solution pérenne et harmonisée pour les productions qui ne bénéficient pas encore d'un réel système de contrôle. Un tel système, transversal à l'ensemble des produits du secteur, permettrait de garantir le même niveau de contrôle pour toutes les boissons spiritueuses.

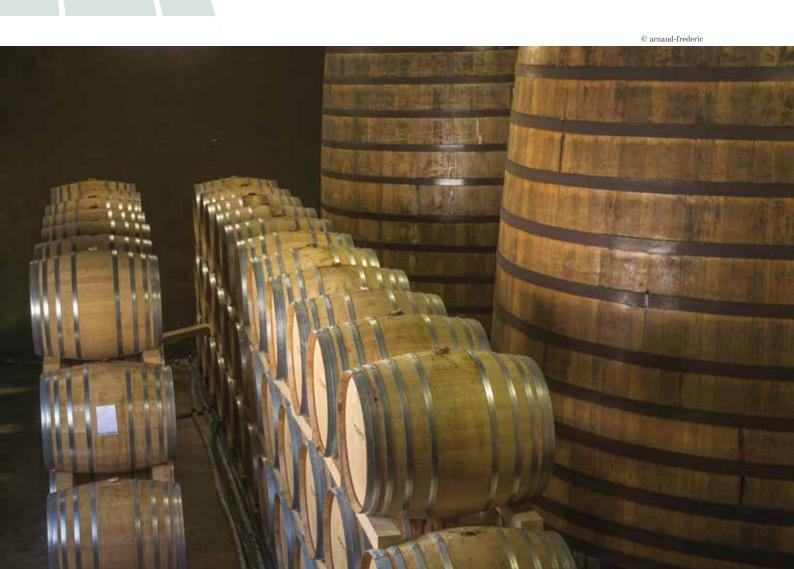


#### Simplifier les procédures douanières

Une recodification de la partie fiscale du nouveau Code des impositions sur les biens et services, entré en vigueur le 1er janvier 2022 et institué par l'ordonnance n° 2021-1843 du 22 décembre 2021, est en cours. Cette recodification transpose également diverses normes de droit interne contenues jusqu'alors dans le Code des douanes, et du droit de l'Union européenne auparavant réparties au sein de plusieurs sources.

Dans ce cadre, certains dispositifs pourraient être optimisés et réduire la charge administrative des opérateurs, notamment en ce qui concerne l'apurement et les titres de mouvements afin de s'assurer du bon accomplissement des formalités par recoupement documentaire.

Une simplification de la partie réglementaire du CIBS pourrait permettre de supprimer des difficultés administratives pour les opérateurs et ainsi faciliter le dédouanement, notamment entre les différents pays de l'Union européenne. En effet, il n'existe pas de système informatique interconnecté en la matière.





#### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

les spiritueux, une filière en action de l'amont à l'aval



#### Une filière tournée vers une agriculture résiliente

Consciente de son impact et de son rôle au sein du monde agricole, la filière française des spiritueux s'est engagée, de longue date, en faveur d'une agriculture durable.

Aujourd'hui, la contractualisation sur le long terme avec les partenaires de l'amont agricole constitue la norme. Ce système gagnant-gagnant permet de mettre à disposition des fabricants de spiritueux, des quantités de produits agricoles dont la qualité est assurée tandis que le producteur agricole stabilise son revenu sur plusieurs années.

L'engagement de la filière des spiritueux en faveur d'une agriculture durable se traduit également par des démarches avec les agriculteurs. Les entreprises encouragent des pratiques écologiquement responsables et soutiennent des productions locales de qualité : programmes de formation des partenaires agricoles, amélioration des pratiques culturales, redynamisation de productions locales disparues, valorisation du territoire et des savoir-faire, replantation de variétés locales, préservation de la faune endémique, réutilisation de l'eau, valorisation des déchets agricoles en énergie, réutilisation des coproduits.

De nombreuses démarches sont mises en place en ce sens : productions biologiques ou à Haute Valeur Environnementale (HVE), ou encore des démarches spécifiques à certaines appellations. C'est le cas de la démarche collective de la Certification Environnementale Cognac dont le socle est la HVE et qui comporte en plus des exigences propres à cette activité.

Les entreprises investissent de manière importante dans la recherche pour trouver des solutions de production respectueuses de l'environnement et accompagnent leurs partenaires agriculteurs dans la mise en œuvre de ces démarches.

En lien avec les objectifs de la politique Farm to Fork dans le cadre du Green Deal, les entreprises de la filière s'attachent à promouvoir des pratiques agricoles durables utilisant moins d'eau et d'intrants (produits phytopharmaceutiques et engrais), ainsi qu'en limitant au maximum les déchets, et l'utilisation d'énergie.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'accompagner les filières amont dans la transition en leur garantissant un cadre économique stable et un appui technique relatif aux bonnes pratiques agricoles. La FFS plaide pour que les pouvoirs publics privilégient les démarches volontaires plutôt que les interdictions d'usages de substances, qui mettent en danger l'équilibre économique de l'activité agricole. Il est en particulier indispensable d'anticiper les retraits de molécules.



#### Les initiatives AGRICULTURE DURABLE des filières

Au fil des années, les maisons de la filière ont noué des relations de confiance avec des producteurs locaux ou français.

#### LA FILIÈRE DU CASSIS

Depuis 20 ans, les producteurs du cassis bénéficient de contrats pluri-annuels.

#### LA FILIÈRE DU COGNAC

La filière contractualise avec les viticulteurs depuis les années 1960.

Elle a mis en place des bonnes pratiques en faveur de la transition agro-écologique. La démarche « Certification Environnementale Cognac » favorise l'enherbement des vignes et la réduction de la dérive de pulvérisation des produits phytosanitaires. Fin 2022, près de 3 000 viticulteurs du cognac se sont engagés dans la démarche, soit près de 70% des surfaces du vignoble. La filière entend atteindre 80% des surfaces d'ici 2028.

#### LA FILIÈRE DU CALVADOS

La production de calvados s'inscrit dans une démarche d'éco-responsabilité et de vitalité de son environnement et de la région Normandie. La production compte 8000 hectares de vergers (3 millions d'arbres), soit l'équivalent de 80% de la surface de Paris.

La production est riche de la grande diversité variétale des fruits, ce qui permet d'assurer une pérennité des récoltes et une résistance aux aléas climatiques. Elle est aussi source de biodiversité (refuges hivernaux, reproduction, nourriture).

#### Le secteur réduit son empreinte carbone

L'engagement environnemental de la filière se traduit par son activité dans le cadre de la transition énergétique et de l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050, en lien avec la politique européenne du Green Deal.

Afin d'atteindre ces résultats, les entreprises de la filière ont initié de nombreuses démarches :

- Optimisation des lignes de production et chaînes logistiques ;
- Écoconception des emballages et optimisation du poids des bouteilles ;
- Rénovation des bâtiments et outils industriels en faveur de solutions moins énergivores;
- Généralisation de l'utilisation d'énergies renouvelables et mise en place de chaudières biomasse;
- Développement de nouvelles recherches pour optimiser la consommation d'énergie de la distillation.

Conformément aux trajectoires proposées par le gouvernement, et dans un esprit de responsabilité, les entreprises de la filière ont engagé des mesures fortes afin de réduire leurs consommations et participer à l'effort de sobriété.

#### Les initiatives SOBRIETE des filières

#### LA FILIÈRE ARMAGNAC

Depuis 2009, l'armagnac a établi son bilan carbone et son diagnostic énergétique. La filière a pris des mesures pour favoriser l'économie d'énergie. 20 à 30% de la production d'armagnac est assurée par des alambics ambulants ou de petits propriétaires utilisant une énergie renouvelable pour la distillation.

#### LA FILIÈRE COGNAC

Chaque année la structure collective REVICO traite environ 3 millions d'hectolitres de vinasse. L'objectif réside dans le traitement des effluents de distillation de la région de production de Cognac via le processus de la méthanisation et la production d'électricité verte par cogénération. La production d'énergie primaire annuelle de REVICO à partir de son biogaz est voisine de 20 GWh.

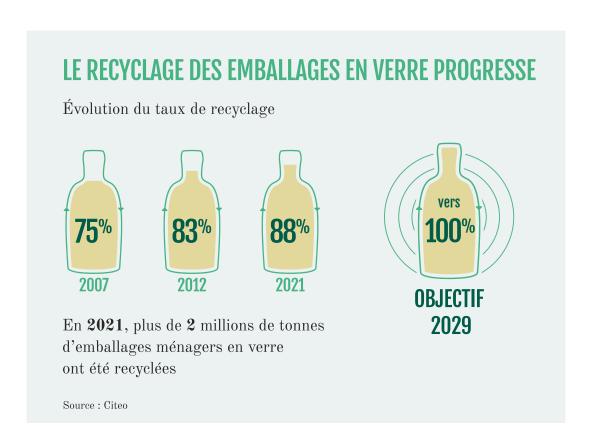


#### Economie circulaire : une filière impliquée

Pionnière sur la gestion de ses déchets, la filière des spiritueux est à l'origine de la création de l'éco-organisme ADELPHE en 1993.

Elle est depuis un contributeur de premier plan pour le recyclage des emballages ménagers en verre. En parallèle, la profession a mis ses connaissances au service de toute la filière. Ainsi, elle participe activement aux travaux relatifs au déploiement de la responsabilité élargie du producteur (REP) au secteur du C.H.R.

La filière s'est aussi engagée à viser la collecte pour recyclage de 100% de ses bouteilles mises en marché, en s'associant avec les collectivités territoriales pour accroître la communication autour du geste de tri, mais également en travaillant avec les metteurs en marché, la consommation hors domicile et les grossistes sur la reprise des emballages ménagers.



#### LA CHARTE D'ENGAGEMENTS VERRE 100% SOLUTIONS

Le verre est une matière première recyclable à l'infini. Les producteurs de spiritueux se sont engagés depuis de nombreuses années dans la transition d'un modèle linéaire « fabriquer, consommer, jeter » vers un modèle circulaire de l'économie, et plus vertueux pour l'environnement. Pionnier du recyclage, le verre est le matériau de référence pour l'industrie agro-alimentaire, et il a toute sa place dans le cadre de l'économie circulaire. Avec l'ensemble des acteurs de la filière verre, la Fédération Française des Spiritueux mobilise les leviers pour que jamais le verre ne devienne un déchet. A ce titre, la charte d'engagements signée en 2019 par les acteurs, en présence la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, a été revue afin de déployer les engagements et les efforts de la filière verre : TENDRE VERS 100% DES EMBALLAGES EN VERRE COLLECTÉS POUR RECYCLAGE À L'HORIZON 2029, mobil iser les acteurs aut our du gest e de tri, sout enir le réempl oi l à où il est pertinent.

#### Une filière marquée par les contraintes singulières de ses produits

La filière est pleinement investie dans l'augmentation de la circularité de ses emballages. À date, le recyclage reste la solution de référence pour assurer la fin de vie de ses déchets. Les acteurs du secteur explorent aussi d'autres pistes de réduction de leur impact - y compris le réemploi. Le secteur a des spécificités qui limitent son développement à grande échelle :

- Le marché : 50% des spiritueux produits en France sont exportés, et 50% des boissons spiritueuses consommées en France sont importées.
- La forte valeur ajoutée des produits du secteur se traduit par la grande diversité des emballages. La standardisation des emballages impacterait la compétitivité, la valeur ajoutée des produits et la viabilité économique du secteur.
- Les chaînes d'approvisionnement sont plus longues que pour les autres catégories de boissons.
- Le secteur se caractérise également par un taux de rotation faible, c'est-à-dire que les bouteilles sont conservées pendant une longue période chez les consommateurs, ce qui déstabilise les flux de réemploi dans les centres de tri.

La Fédération Française des Spiritueux a souhaité aller plus loin en menant sa propre étude permettant de qualifier et quantifier les freins et les leviers au développement du réemploi. Les résultats de cette étude doivent être pris en compte dans le cadre des travaux en cours au sein de l'Observatoire du réemploi.





# CONSOMMATION RESPONSABLE la filière s'engage



#### Des engagements ambitieux pour l'association Prévention et Modération et ses partenaires

Les adhérents de la FFS sont engagés en faveur d'une consommation raisonnée de spiritueux. Ils sont à l'initiative de plusieurs dispositifs en faveur de la promotion de la consommation responsable, comme le code d'auto-déontologie avec l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et le Responsible Marketing Pact dans le cadre de l'Alliance Internationale pour la Consommation Responsable de boissons alcoolisées (IARD).

La FFS est un membre fondateur de l'association Prévention et Modération. Cette association fédère les initiatives des organisations professionnelles (secteurs des vins d'apéritif, de la bière et des spiritueux) en matière de prévention des comportements à risque et de promotion de la consommation responsable. Prévention et Modération est également membre de l'Alliance IARD.

Prévention et Modération a noué des partenariats avec des acteurs de la société civile, mais également avec son écosystème. Elle développe un plan de prévention qui vise à nourrir la révolution de la prévention portée par M. Emmanuel Macron. Dans ce cadre, l'association Prévention et Modération, avec ses membres fondateurs collaborent avec :

- 21 interprofessions viticoles,
- 7 organisations professionnelles de la filière des vins.

La consommation modérée peut faire partie d'un mode de vie équilibré, par opposition à la consommation nocive d'alcool. C'est pourquoi Prévention et Modération concentre ses efforts de prévention sur les consommations et les publics à risque, qui constituent un levier efficace pour réduire les consommations nocives. L'usage de la fiscalité comportementale n'a pas prouvé son efficacité. En effet, le lien supposé entre de très hauts niveaux de taxation et une baisse des consommations excessives, n'est pas démontré. Dans les pays européens où la fiscalité sur les boissons spiritueuses est la plus élevée, les phénomènes de consommation nocive, tels que le « Heavy Episodic Drinking », sont les plus fréquents (Norvège : 37 % de Heavy Episodic Drinking, avec des droits d'accises à 7998 €/hlap, Portugal, 32 % de Heavy Heavy Episodic Drinking avec des droits d'accises à 1456 €/hlap).



#### **CAMPAGNES 2022**

- Partenariat avec l'association SAF France déploiement du SAFTHON centré sur le message «zéro alcool pendant la grossesse» :
  - Près de 200 000 outils distribués en 2 ans,
  - 272 millions de personnes exposées au message « zéro alcool pendant la grossesse » en 2021 et en 2022;
- Partenariat avec la Fédération Nationale des Banques Alimentaires - production d'outils de sensibilisation et de formation des bénévoles :
  - Sensibilisation des bénévoles à la modération pour un relais dans les 6 011 associations locales partenaires,
  - -2,2 millions de bénéficiaires touchés par la campagne « Choisir la modération » ;
- Partenariat avec la Fédération du Commerce et de la Distribution :
  - Formation des personnels au respect de l'interdiction de la vente aux mineurs, y compris sur les sites de vente en ligne,
- Déployée auprès de 30 000 points de vente ;
- Partenariat avec la Prévention Routière sensibilisation à la conduite sans risques :
  - 4 000 personnes sensibilisées au risque alcool et conduite au cours de la tournée des plages 2022 à l'aide du kit Prev&Go.

#### CAMPAGNES 2023 (à venir)

- Partenariat avec l'association Prévention Routière - création d'un réseau d'ambassadeurs de la prévention au sein des universités et des grandes écoles;
- Partenariat avec la Fédération Nationale des Banques Alimentaires - production d'outils de sensibilisation des ayants droits;
- Partenariat avec l'association SAF France déploiement du SAFTHON 2023 pour relayer le message «zéro alcool pendant la grossesse»;
- Partenariat avec la Fédération du Commerce et de la Distribution - formation des personnels au respect de l'interdiction de la vente aux mineurs, y compris sur les sites de vente en ligne;
- Partenariat avec l'Union des Métiers et de l'Industrie de l'Hôtellerie - sensibilisation des personnels du C.H.R et de la clientèle.

#### BAISSE DE LA CONSOMMATION EN FRANCE

Ces actions de la filière s'inscrivent dans un contexte de changement de la consommation d'alcool en France, en baisse constante depuis 20 ans, et d'évolution des comportements.

- Consommation moyenne des Français en baisse de -60% depuis 60 ans, de 26 litres en 1961 à 11,4 litres d'alcool pur par an et par habitant en 2019 (INSEE OFDT) ;
- 60% des Français consomment des boissons alcoolisées moins d'une fois par semaine (OFDT 2020 Baromètre de santé) ;
- Les Français ont une consommation de plus en plus occasionnelle, comme l'atteste la chute de la proportion de consommateurs quotidiens, passant de 25% au début des années 1990 à 10% aujourd'hui (OFDT Baromètre de santé) ;
- L'expérimentation des jeunes est en recul de -32% pour les expérimentations à 13 ans et en baisse de -18,5% pour les jeunes de 15 ans, entre 2010 et 2018 (EnCLASS -, ESCAPAD) ;
- Recul de l'alcoolisation ponctuelle importante (API, soit 6 verres ou plus en une seule occasion) de -8,5% chez les adultes en 2017 par rapport à 2014 (OFDT Baromètre santé);
- Recul de la mortalité liée à l'alcool. En 5 ans, les études constatent une baisse de la mortalité sur les routes de -15% et même de -22% en 10 ans (ONSIR) :
- Baisse de l'alcoolémie contraventionnelle au volant de -14% en 2018 par rapport à 2009 (ONSIR) ;
- Baisse de -6,5% du nombre de séjours hospitaliers en relation avec l'alcool en 2 ans (OFDT 2022);
- Baisse de -5,4% du nombre de bénéficiaires d'un traitement d'aide au sevrage d'alcool par type de médicaments entre 2019 et 2020 (OFDT 2022) ;
- Baisse en deux ans de 8,1% du nombre de personnes décédées dans des accidents de voiture impliquant de l'alcool. (OFDT 2022).

Dans ce contexte, les boissons faiblement alcoolisées («No/Low» - no alcohol/low alcohol) prennent toute leur place. Celles-ci touchent d'ailleurs de plus en plus de consommateurs : 27% des Français déclarent consommer des boissons peu ou pas alcoolisées, un chiffre en augmentation (Kantar - 2020).

Ainsi, le taux de pénétration des boissons sans alcool dans les foyers français est passé de 21,5% en 2016 à 28,6% quatre ans plus tard. Elles sont plébiscitées par les consommateurs de boissons alcoolisées, plutôt que les non-consommateurs, afin de diversifier leurs modes de consommation. Parmi leurs motivations, 41% déclarent boire des boissons désalcoolisées afin de réduire leur consommation d'alcool.



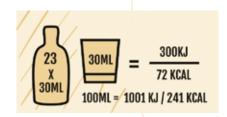
#### Information du consommateur, un axe essentiel de la politique de prévention

Le 12 octobre 2021, la FFS a signé un Memorandum of Understanding (MoU), protocole d'accord européen signé par les entreprises et fédérations du secteur, après une fructueuse collaboration avec la Commission européenne visant à donner un accès simple et direct aux caractéristiques nutritionnelles et à la liste des ingrédients des spiritueux.

Initiative volontaire du secteur des spiritueux au sein de l'Union européenne, ce protocole d'accord encourage toutes les entreprises signataires établies au sein des États membres dans la mise en place de pratiques qui consistent à :

- Faire figurer la valeur énergétique des produits sur l'étiquette des bouteilles, calculée par portion et par 100 ml;
- Mettre à disposition cette information sur l'ensemble du marché européen sous forme visuelle (pictogrammes);
- Fournir la liste des ingrédients et les valeurs nutritionnelles détaillées sous forme dématérialisée (code-barres ou QR code) facilement et directement accessibles par les consommateurs.

Par ailleurs, la filière, en lien avec Prévention et Modération, est pleinement engagée dans la promotion des repères de consommation à moindre risque définis par les autorités sanitaires : « maximum 10 verres par semaine : pas plus de deux verres par jour, et pas tous les jours ».



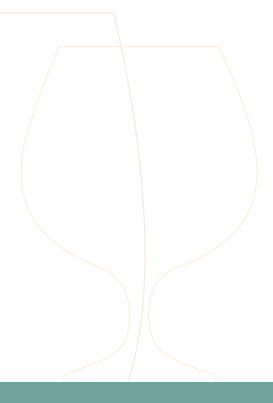


Vers les informations dématérialisées

Fin 2022, une grande majorité des bouteilles mises sur le marché européen étiquetées des calories est atteinte et la mise en place d'une étiquette dématérialisée avec la liste des ingrédients et les valeurs nutritionnelles suit également le mouvement. Cette dynamique s'accélère encore en 2023!



© Francis Abécassis



Il reste nécessaire de poursuivre les actions d'information et de prévention afin de mieux les faire connaître. Cela implique l'indispensable sensibilisation des consommateurs sur les équivalences pour permettre une lecture éclairée et efficace de ces repères.

En effet, les boissons alcoolisées, que ce soit le vin, la bière ou les spiritueux sont constituées de la même molécule, l'éthanol. Quelle que soit la boisson considérée, il est communément recommandé que l'unité d'alcool corresponde à 10 grammes d'alcool pur, et que la contenance d'un verre de service corresponde à une unité d'alcool. Ce concept est largement reconnu par les gouvernements et les autorités de santé publique du monde entier et accepté comme un consensus dans la littérature scientifique.



Au sein de ce concept, on retrouve les équivalences suivantes :

- Equivalence des consommations : les effets de l'alcool dépendent des modes de consommation et non du taux d'alcool volumique

  Les effets de la consommation d'alcool dépendent de la manière dont l'alcool est consommé par qui, en
  - Les effets de la consommation d'alcool dependent de la maniere dont l'alcool est consomme, par qui, en quelle quantité et à quelle fréquence, et non du type ou de la concentration d'une boisson particulière. En effet, la même molécule, l'éthanol, est présente dans la bière, le vin et les spiritueux, et son impact sur l'organisme est toujours le même.
- ÉQUIVALENCE DANS LA MODÉRATION : LA CONSOMMATION MODÉRÉE CONCERNE TOUS LES TYPES DE BOISSONS BIÈRE, VIN ET SPIRITUEUX.
  - La consommation modérée est une pratique, et toutes les boissons, quel que soit leur titre, peuvent faire l'objet d'abus. Ainsi, considérant qu'une boisson standard contient toujours la même quantité d'éthanol, les personnes ayant une consommation modérée sont en mesure d'estimer leur consommation réelle et d'adopter les comportements responsables.
- Équivalence et dommages : tous les types de boissons alcoolisées peuvent être associés à des modes de consommation dangereux.
  - Les problèmes de santé liés à une consommation excessive d'alcool ne diffèrent pas en fonction du type de boissons consommées.

Une meilleure information sur les équivalences participerait aux efforts menés par les pouvoirs publics, les acteurs et les associations de la prévention, ainsi que nos entreprises pour prévenir les risques d'une consommation abusive ou inappropriée et promouvoir la consommation responsable en fixant des seuils de consommation quantifiés.



## TOURISME et spiritueux

A côté des champs, des vergers et des vignes, les châteaux, les monastères et les distilleries composent l'environnement des spiritueux. Leur élaboration est l'œuvre de passionnés, qui ont à cœur de partager leur métier et la connaissance de leur territoire.

Arboriculteurs, viticulteurs, horticulteurs, liquoristes, distillateurs, maîtres assembleurs, tonneliers, verriers sont les dépositaires de savoir-faire d'exception.

Depuis le maître herboriste qui sélectionne les plantes, jusqu'au maître de chai qui veille sur le vieillissement, ces spécialistes élaborent des produits de haute qualité reconnus dans le monde entier. Les spiritueux sont au cœur de la tradition gastronomique française. Issus des traditions locales, ils figurent depuis 2014 au patrimoine culturel, gastronomique et paysager protégé de France (art. L.665-6 du Code rural).

Alors que la France est le troisième pays accueillant le plus grand nombre de visiteurs au niveau mondial, l'offre de visites de la filière répond aux nouvelles aspirations des touristes : un tourisme axé sur l'expérience consommateurs, la valorisation des savoir-faire et des aspects culturels, mais également une expérience locale. Ce tourisme de savoir-faire est en pleine évolution et constitue la tendance de demain.



#### Les maisons ouvrent leurs portes

Le spiritourisme est la découverte du patrimoine culturel, gastronomique et paysager des régions de France métropolitaine et d'outremer à l'occasion de visites de distilleries ou autres sites de production où sont élaborés des spiritueux de renom.

Plus d'un site de production de spiritueux sur deux est ouvert au public, soit plus de 120 sites où les visiteurs peuvent venir découvrir la richesse des savoir-faire à l'œuvre dans la filière.

Poursuivant son engagement pour la préservation des traditions et de la culture, la filière compte une vingtaine d'espaces muséographiques consacrés aux spiritueux, aussi bien en France métropolitaine - comme le Palais Bénédictine ou le nouvel espace des Caves de la Chartreuse - que dans les Outre-mer, avec notamment l'Habitation Clément et la Maison La Mauny en Martinique. En 2018, la FFS a également édité un guide du spiritourisme en partenariat avec le Petit Futé.

En plus de perpétuer les traditions de nos territoires, les maisons informent, au cours des visites, aux règles pour une consommation modérée et éclairée des produits. Chaque année le nombre de visiteurs augmente (+40% entre 2013 et 2019).

Au-delà de l'intérêt culturel du spiritourisme, celui-ci constitue également une source de revenus substantielle pour les acteurs de la filière. Plus de 25% des entreprises du secteur dépendent au moins à 30% des revenus liés au spiritourisme.

Toutefois, le secteur a été durement frappé par la crise sanitaire. Plus d'un tiers des visiteurs étant étrangers, les sites ont donc connu une importante diminution du nombre de visiteurs qui commencent toutefois à revenir.

Le spiritourisme est aujourd'hui confronté à certains freins réglementaires qui empêchent le déploiement de son plein potentiel, au premier rang desquels l'enjeu relatif aux licences de distribution sur les sites de production.

#### Chiffres clés

Croissance +40% entre 2013 et 2019

Dans le monde : 3<sup>ème</sup> pays de visite derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni

Plus de 120 sites de production ouverts au public et 20 espaces muséographiques

Chaque année plus de 2 millions de visiteurs sur nos sites français ouverts au public dont un tiers de touristes étrangers



#### Licences: une exception en faveur du spiritourisme

La dégustation lors de visites de site fait partie de la découverte et permet d'apprendre à déguster un spiritueux auprès d'un professionnel expérimenté. Dans ce contexte, les quantités consommées sont minimes et contrôlées.

Ainsi, l'obligation de disposer d'une licence IV en bonne et due forme pour les entreprises disposant d'une activité touristique apparaît disproportionnée au regard de l'objectif de lutte contre l'abus d'alcool du régime des licences.

La FFS propose de prévoir une exception pour les maisons accueillant du public pour permettre le développement de cette activité cruciale pour la valorisation des territoires, à l'instar de l'œnotourisme.

Afin d'éviter la refonte totale du système des licences, il serait possible d'octroyer des licences ad hoc en dehors du numerus clausus. Cela favoriserait le spiritourisme, tout en s'assurant que les professionnels demeurent formés et sensibilisés à la consommation responsable.

#### Ouverture du duty free à l'arrivée, un dispositif en faveur du dynamisme touristique

Fragilisée par les crises de ces dernières années, la filière a identifié un dispositif qui permettrait de développer une nouvelle activité économique et de dynamiser la filière. Ce dispositif qui vise à proposer le régime du duty free à l'arrivée comme au départ des aéroports européens est issu d'une initiative réglementaire visant à rendre possible le duty free au départ de la France vers le Royaume-Uni.

A ce jour, plus de 60 pays ont d'ores et déjà mis en place les ventes duty free à l'arrivée à l'aéroport, pénalisant ainsi les aéroports européens puisque le droit de l'Union européenne ne permet pas aux Etats-membres d'aménager de telles boutiques à l'arrivée, mais uniquement au départ.

Afin de mettre en place un tel dispositif au niveau de l'Union européenne, il est nécessaire de modifier deux directives : la directive 2008/118/CE du Conseil du 16 décembre 2008 relative au régime général d'accise et abrogeant la directive 92/12/CEE, ainsi que la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée.

Une évolution du droit européen requiert une décision à l'unanimité des États membres. Si une modification de ces textes ne semble pas être à l'ordre du jour de la Commission européenne, la Fédération Française des Spiritueux appelle de ses vœux une impulsion politique au niveau français afin d'autoriser la vente duty free aux passagers qui arrivent sur le territoire de l'UE.

#### FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPIRITUEUX

Depuis plus de 20 ans, la Fédération Française des Spiritueux (FFS) est au service des producteurs et distributeurs de spiritueux en France.

WWW.SPIRITUEUX.FR



01 53 04 30 30 Contact mail : ffs@spiritueux.fr

> 10 RUE PERGOLÈSE 75116 PARIS

